



CATEGORIES & CONDITIONS TECHNIQUES DES CEN

Catégories & conditions techniques des CEN



CONDITIONS TECHNIQUES		COURSE D'ENDURANCE DECOUVERTE (CED)	COURSE D'ENDURANCE QUALIFICATIVE 1 (CEQ 1)	COURSE D'ENDURANCE QUALIFICATIVE 2 (CEQ 2)	COURSE D'ENDURANCE QUALIFICATIVE 3 (CEQ 3)	COURSE D'ENDURANCE QUALIFICATIVE 4 (CEQ 4)
C O U R S E S	DISTANCES	15 - 39 KM	40 - 59 KM	60 - 79 KM	80 - 90 KM	100-110 Km
	VITESSES	Imposée entre 10 et 12 Km/H	Imposée entre 12 et 15 Km/H			Libre minimum 12 Km/H
	FREQUENCE CARDIAQUE VG	64 BPM EN 15 MIN				
	FREQUENCE CARDIAQUE FINALE	64 BPM EN 20 MIN				
	INSPECTION VETERINAIRE	VET GATE				
	HOLD TIME (REPOS)	MINIMUM 1 MIN/KM				
	CLASSEMENT	SANS				AVEC
	PRIX	PRIX EN NATURE	SELON AVANT PROGRAMMES			
C A V A L I E R S	AGE	8 ANS ET PLUS	10 ANS ET PLUS			
	QUALIFICATION	—	—	1 CEQ 1	1 CEQ 2	2 CEQ 3
	LICENCE	LICENCE FTSE D'AU MOINS UNE ANNÉE (A PARTIR DE 2013 : SELON LES DEGRES CAVALIERS)				
	POIDS	SANS				
	RELAIS	POSSIBLE AU VG	NON AUTORISE			

Catégories & conditions techniques des CEN



CONDITIONS TECHNIQUES		COURSE D'ENDURANCE DECOUVERTE (CED)	COURSE D'ENDURANCE QUALIFICATIVE 1 (CEQ 1)	COURSE D'ENDURANCE QUALIFICATIVE 2 (CEQ 2)	COURSE D'ENDURANCE QUALIFICATIVE 3 (CEQ 3)
C H E V A U X	AGE	4 ANS ET PLUS	5 ANS ET PLUS	5 ANS ET DEMI ET PLUS	5 ANS Et DEMI ET PLUS
	DOCUMENTS	DOCUMENTS OFFICIELS FNARC, FEI OU DOCUMENTS RECONNUS PAR LA FNARC			
	IDENTIFICATION ELECTRONIQUE	OBLIGATOIRE			
	VACCINATIONS	RAGE : 1 Injection de primo vaccination + Rappel annuel GRIPPE : 2 Injections de primo vaccination 4 à 8 semaines + Rappel tous les 6 mois			
	REPOS OBLIGATOIRE	De 0 à 46 km : 5 jours ; Entre 46 et 86 km : 12 jours ; Plus de 86 km : 19 jours			
	ELIMINATIONS	<p>- 1^{ère} Elimination métabolique qui a nécessité un traitement invasif = Repos de 60 jours</p> <p>- 2^{ème} Elimination métabolique qui a nécessité un traitement invasif successive ou dans une période de 3 mois= Repos de 90 Jours</p> <p>SUITE A UNE ALLURE IRREGULIERE</p> <p>PERIODE DE REPOS ADDITIONEL : Si un cheval ne réussi pas à sa qualifier pour "Allure irrégulière" dans une course au cours d'une même année glissante, il doit, en plus de la période d'arrêt obligatoire respecter un repos additionnel avant de pouvoir participer à une autre course :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} Elimination pour allure irrégulière : 14 jours de repos additionnel - 2^{ème} Elimination successive pour allure irrégulière : 21 jours de repos additionnel - 3^{ème} Elimination successive pour allure irrégulière : 90 jours de repos additionnel - 4^{ème} Elimination successive pour allure irrégulière : 6 mois + Examen vétérinaire favorable 4 semaines avant la date de la première course à laquelle il a droit. - 5^{ème} Elimination successive pour allure irrégulière : Le cheval est interdit de toute participation 			
	PERTE DE QUALIFICATION	Deux éliminations métaboliques successives qui ont nécessité des traitements invasifs ou dans une période de 3 mois La perte de qualification ramène le cheval à la catégorie précédente			



Catégories & conditions techniques des CEN

CONDITIONS TECHNIQUES		COURSE D'ENDURANCE DECOUVERTE (CED)	COURSE D'ENDURANCE QUALIFICATIVE 1 (CEQ 1)	COURSE D'ENDURANCE QUALIFICATIVE 2 (CEQ 2)	COURSE D'ENDURANCE QUALIFICATIVE 3 (CEQ 3)
O F F I C I E L S	PRESIDENT DU JURY			FTSE	
	DELEGUE TECHNIQUE			FTSE	
	COMMISSAIRE EN CHEF			FTSE	
	COMMISSION VETERINAIRE			FTSE	
REGLEMENTS	ENDURANCE + VETERINAIRE			FTSE / FEI	

IMPORTANT

N.B 1 : Les cavaliers âgés de 8 à 9 ans doivent obligatoirement :

- Déposer à la fédération une autorisation parentale de monter en concours avec signature légalisée du tuteur et le cachet du club.
- Etre accompagnés d'un cavalier adulte (un accompagnateur pour 2 cavaliers maximum)
- Monter des juments ou des hongres (pas de males entiers) âgés de 6 ans et plus calmes et dociles

Si un cavalier ne remplit pas l'une de ces 3 conditions, il sera disqualifié de la course par le président de jury.

N.B.2 : les prix ne seront attribués que pour deux participations à une épreuve CEQ1 pour chaque même couple cheval/cavalier ayant terminé son parcours sans élimination.

NB 3 : Les cavaliers sont seuls responsables des engagements fait en infraction avec l'ensemble de ces conditions et catégorisations décrites dans ces tableaux. En cas de non respect de l'une de ces dispositions le cavalier sera disqualifié quel que soit sont résultat et subira les sanctions conformément au règlement FTSE et FEI